

Délibération du Conseil municipal
Séance publique extraordinaire du
MARDI 22 DÉCEMBRE 2025
18 heures

OBJET :

22/12/2025 N°1

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À
ROANNAIS AGGLOMÉRATION POUR LA
CRÉATION DE DEUX QUAIS DE BUS**

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrise a été publiée sur le site internet de la commune le 23 décembre 2025.

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 13 sur lesquels il y avait 12 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Éric MICHALLET - Franck POLLET - Laurette COLOMBET

Absente : Sabine DERVIN

Secrétaire élu pour la durée de la séance : Alain BLETTERIE

**DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À ROANNAIS AGGLOMÉRATION POUR LA
CRÉATION DE DEUX QUAIS DE BUS**

Dans le cadre de l'aménagement du bourg et afin d'améliorer l'accessibilité des arrêts de bus, M. le Maire rappelle que deux quais de bus ont été réhabilités rue de Trébande.

Afin de réduire la charge financière pour la commune, M. le Maire indique qu'il est possible de solliciter le versement d'un fonds de concours de 3 000 € par quai auprès de Roannais Agglo, conformément aux dispositifs d'aide aux communes membres pour les projets d'aménagement liés aux transports en commun.

Le montant de ces travaux s'élève à 9 028,48 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

► **Sollicite** l'attribution d'un fonds de concours auprès de Roannais Agglo pour un montant de **3 000 € par quai, soit un montant total de 6 000 €**, destiné à financer l'installation de deux quais de bus sur le territoire communal.

Le plan de financement est arrêté comme suit :

Poste **Montant HT Financeur**

Coût total des travaux 9 028,78 €

Dont :

- Quai n°1	3 000 €	Fonds de concours (Roannais Agglomération)
- Quai n°2	3 000 €	Fonds de concours (Roannais Agglomération)
Reste à charge	3 028,78 €	Commune

- **Dits** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal en section d'investissement.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Ont signé au registre M. le Maire et le secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

Publication en ligne le



Le secrétaire de séance,
Alain BLETTERIE

A handwritten blue ink signature, appearing to read "Alain BLETTERIE".

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.